

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 19 Février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

L'an deux mil vingt quatre et le dix neuf février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

DATE DE LA CONVOCATION : 15 février 2024

Etaient excusés : Valérie DEJOUR (pouvoir à Agnès NELIAS) - Christian RULLIAT (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Olivier AIGLON) - Virginie BLUM (pouvoir à Frédérique BARNOUD) - Jocelyne DAVIRON RADIX (pouvoir à Yves BELTRAN)

Secrétaire de séance : Frédérique BARNOUD

Date de convocation : 15 février 2024

D/2024-019

Objet de la délibération : Annulation de la délibération n° 2024-01 du 26 janvier 2024 portant maintien du nombre d'adjoints

Madame la Maire rappelle que par délibération du 26 janvier 2024, le Conseil Municipal avait pris acte de la démission de Monsieur Olivier AIGLON, de ses fonctions d'Adjoints. Sa démission avait été acceptée par Madame la Préfète en date du 17 janvier 2024.

Sur demande du bureau des élections à la Préfecture, le Conseil Municipal avait délibéré afin de maintenir à 4 le nombre d'adjoints, précisant que les adjoints en fonction étaient :

- Madame BARNOUD Frédérique : première adjointe (élue par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020)
- Madame DEJOUR Valérie : deuxième adjointe (élue par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020)
- M. BELTRAN Yves : troisième adjoint (élu par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 février 2023)
- Quatrième adjoint : poste vacant.

Ensuite, par lors de cette même séance du 26 janvier 2024, le Conseil Municipal avait désigné M Yves BELTRAN comme 1^{er} adjoint, ramenant à 3 le nombre d'adjoints au Maire et modifié les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Sur demande du contrôle de légalité de la Préfecture, il est demandé d'annuler la délibération 2024-01 qui maintenait le nombre d'adjoints à 4, celle-ci n'ayant pas lieu d'être.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ANNULE la délibération n° 2024-01 portant maintien à 4 du nombre d'adjoints,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Frédérique BARNOUD Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 27 FEV. 2024
Publication ou notification du : 27 FEV. 2024
Publication site internet le : 27 FEV. 2024
Affichage de la liste des délibérations le : 23 FEV. 2024